

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 13 mars 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absent:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 7 février 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Dépôt preuve de REER directrice générale et greffière-trésorière
- 9- Adhésion directrice-générale et greffière-trésorière / ADMQ
- 10- Résolution demande Carrefour Canin
- 11- Demande de prolongation de délai – Refonte du plan et des règlements d'urbanisme
- 12- Dossier Mme Suzanne Benoit
- 13- Chemin St-Jacques / Municipalité de Saint-Paul
- 14- Inspection des structures / Ministère des transports
- 15- Résolution achat de batteries et chargeur
- 16- Varia
- 17- Période de question
- 18- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2024-03-017

Sur proposition M. Benoit Duval appuyé par M. Denis Parent, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2024

R.2024-03-018

Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par Mme Mélanie Lavallée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 7 février 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

5- DEMANDE VERBALE

Aucune demande verbale

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de cent-trente-sept mille sept cent trois et huit dollars (137 703.08\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 536 807.33\$.

7- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de cinquante mille six cent sept et soixante-sept dollars (50 607.67\$) chèques numéro 202400020 à 202400036 et un montant de 30 000,30\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2024-03-019

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de cinquante mille six cent sept et soixante-sept dollars (50 607.67\$) chèques numéro 202400020 à 202400036 et un montant de 30 000,30\$ en paiement sur accès D'affaires.

ADOPTÉE

8- DÉPÔT DE PREUVE DE REER DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, dépose à la table du conseil un preuve de REER.

9- ADHÉSION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE / ADMQ

R2024-03-020

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 980.00\$ (taxes applicables non comprises) pour l'adhésion de Mme Édith Gagné, directrice-générale et greffière-trésorière à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

ADOPTÉE

10- RÉOLUTION DEMANDE DU CARREFOUR CANIN

CONSIDÉRANT que le Carrefour Canin demande à la municipalité la possibilité d'augmenter les licences de chiens à 35.00\$ par animal;

EN CONSÉQUENCE

R2024-03-021

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise le Carrefour Canin de charger les licences de chien à 35,00\$.

ADOPTÉE

11- DEMANDE D'UNE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. de Joliette est entré en vigueur le 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil de toute municipalité doit le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Village Saint-Pierre a octroyé un mandat à Mme Suzanne Benoit, B.Sc. A. (bio-agronomie) visant la révision complète de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Village Saint-Pierre considère qu'un délai supplémentaire lui est nécessaire pour effectuer adéquatement ses consultations publiques citoyennes et par le fait même, parfaire le travail de son plan et la révision de ses règlements d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. de Joliette;

CONSIDÉRANT que pour ces motifs, une extension du délai fixé par la loi est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

R2024-03-022

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement

DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger, jusqu'au 30 septembre 2024, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Village Saint-Pierre en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. de Joliette.

TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, de même qu'à la M.R.C. de Joliette.

ADOPTÉE

12- DOSSIER MME SUZANNE BENOIT

M. Roland Charest, maire, commente aux élus le dossier de Mme Suzanne Benoit à qui nous avons octroyé le contrat pour la réforme de nos règlements urbanisme.

13- CHEMIN ST-JACQUES / MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

La municipalité de Saint-Paul veule nous rencontrer pour discuter de la réfection du chemin St-Jacques.

14- INSPECTION DES STRUCTURES / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le Ministère des transports nous a fait parvenir le document pour l'inspection des ponts dans notre municipalité. Nous allons effectuer les travaux au printemps.

15- RÉOLUTION ACHAT DE BATTERIES ET CHARGEUR

2024-03-023

Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 100.00\$ pour l'achat de batteries et chargeur pour les installations du sous-sol.

ADOPTÉE

14- VARIA

15- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

16-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2024-03-024

Il est proposé par Mme Mélanie Lavallée
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Signé
Roland Charest
Maire

Signé
Édith Gagné
Directrice générale, Greffière-trésorière